

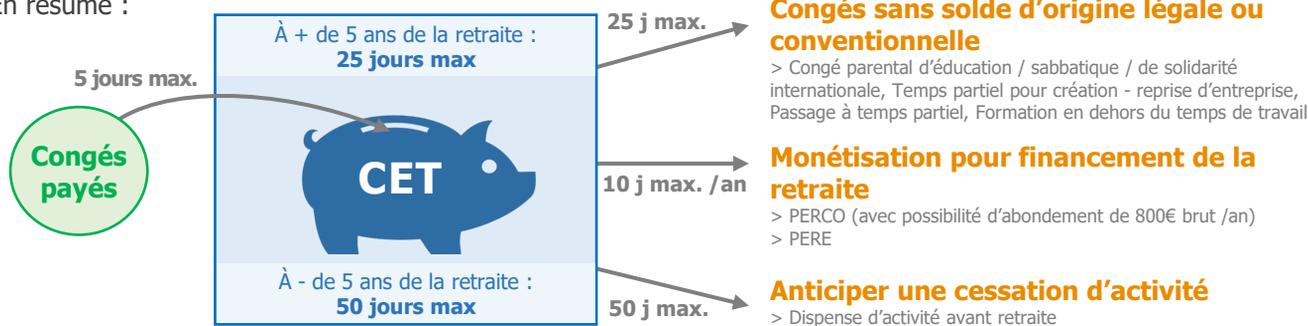
Evolution du Compte Epargne Temps (CET) : une négociation au rabais inacceptable !

L'Accord portant sur le CET en 2014 avait vocation à proposer aux salariés du groupe des dispositifs compétitifs pour la protection sociale et l'épargne retraite. Pour 2022, il devenait indispensable de faire évoluer les conditions du CET afin d'améliorer et fluidifier son utilisation : utilisation en temps, monétisation. Mais nous n'avons pas été entendus...

Rappel du dispositif actuel

Compte Epargne Temps (CET) : permet de se constituer une réserve de jours de Congés Payés, avec le placement de 5 jours /an maximum (au prorata du nombre de jours travaillés par semaine). Ces jours peuvent **financer certaines absences** ou **être monétisés** pour alimenter votre PERCO ou votre PERE.

En résumé :



Nos revendications FO pour répondre à vos besoins

Les besoins : augmenter la flexibilité et la souplesse du dispositif CET, améliorer les possibilités d'arbitrage pour les salariés entre épargne et temps à récupérer, s'adapter aux différentes organisations et modes de travail, développer l'intérêt du dispositif surtout en milieu et fin de carrière...

Les moyens attendus a minima :

- Doubler tous les nombres de jours max. (entrée et sortie du dispositif).
- Augmenter à 15 jours /an la monétisation pour permettre aux plus bas salaires de profiter de tout l'abondement possible dans le cas d'un versement dans le PERCO.
- Entrées : pouvoir mettre dans le CET des CP, mais aussi des JRTT, heures supp. / heures bouteilles.
- Augmenter les périodes de transfert dans le CET (pas seulement en mai, mais aussi en décembre ...).
- Descendre l'âge avant la retraite pour augmenter sa capacité d'arbitrage temps/argent en fin de carrière.

La réponse de la Direction...

Aucun changement des nombres de jours, aucune évolution des entrées, seulement 2 options supplémentaires pour utiliser son CET en congés (sabbatique !), ou financer le rachat de trimestres de retraite (avec 25 j, c'est moins d'un trimestre pour la plupart des salariés), avec une réévaluation du dispositif seulement dans 2 / 3 ans...

→ **Trop insuffisant pour les salariés, très décevant...**

Si 2 organisations syndicales étaient prêtes à cautionner ces propositions au rabais, FO a refusé de limiter l'épargne et la qualité de vie des salariés au profit de l'optimisation des provisions financières de l'entreprise. Nous espérons vivement que la Direction propose rapidement une révision sérieuse du dispositif actuel du CET !

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre équipe locale **FO**

